

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL des 18 mars et 21 mars 2014.

Convoqué par Monsieur Alain SAISON, Directeur Départemental des Finances Publiques, le Comité Technique Local s'est réuni en seconde convocation le vendredi 21 MARS 2014 à 9h15 dans les locaux de la Direction, rue BRASSART, suite au boycott de la réunion du 18 mars par la CGT, SOLIDAIRES et FO.

La CGT Finances Publiques du Pas de Calais, était représentée par Patrice STAWSKI et René QUIDE membres élus titulaires et Christian MAILLIET comme expert.

L'ordre du jour était le suivant :

- **1) Procès verbal du 21 novembre 2013 (pour approbation) ;**
- **2) Budget, opérations immobilières : bilan 2013 et prévisions 2014 (pour information) -transfert des Trésoreries d'ARRAS Banlieue et d'ARRAS Municipale et son impact sur les services de la Direction (pour Avis) ;**
- **3) Bilan de la formation professionnelle pour la période du 01/09/2012 au 31/12/2013 et bilan de la e-formation (information) ;**
- **4) Plan de formation local 2014 provisoire (pour avis) ;**
- **5) Modification des horaires de la Trésorerie de Laventie et Liévin (pour avis) ;**
- **6) Modification des plages horaires fixes et variables de la Trésorerie de Fruges (pour avis) ;**
- **7) Présentation de l'APERFIP (information)**
- **8) Point sur le test de rapprochement du Service de Publicité Foncière et du Pôle Enregistrement sur le site d'ARRAS (information) ;**
- **9) Questions Diverses ;**

En préambule à la réunion, la CGT, SOLIDAIRES et FO se sont réunies pour décider de l'action à mener lors de ce CTL.

Pour la CGT, il n'était pas envisageable après le succès de la journée de grève du 20 mars dans le département, de cautionner un budget en baisse et une formation professionnelle au rabais. Les agents attendent autre chose de l'intersyndicale.

Mais, la CGT ne voulait pas pénaliser les collègues des Trésoreries de Liévin, Laventie et Fruges qui avaient demandé à ce que leurs choix d'aménagements d'horaires soient entérinés par le vote du CTL.

La CGT ne pouvait pas ne pas tenir compte des attentes de nos collègues du Service de Publicité Foncière et du Pôle Enregistrement d'ARRAS qui sont toujours en attente d'un bilan et de la fin du test de rapprochement concernant l'accueil.

Les 3 Organisations syndicales ont décidé de lire une déclaration liminaire commune et de demander à ce que soit modifié l'ordre du jour.

Un nouvel ordre du jour qui aborderait uniquement l'approbation du PV du CTL du 21 Novembre 2013, les changements d'horaires pour les Trésoreries de Liévin, Laventie et Fruges, le point sur le test de rapprochement du SPF et du Pôle d'enregistrement d'ARRAS et les questions diverses.

Quant au point du jour abordant le transfert des Trésoreries d'ARRAS Banlieue et d'ARRAS Municipale l'ensemble des organisations syndicales représentatives a demandé à ce qu'il soit remis à l'ordre du jour après avoir été approuvé par le CHSCT.

Après une interruption de séance demandée par l'ensemble des organisations syndicales, consécutive à la lecture de la déclaration liminaire commune , et après le ralliement de la CFTC, le président a décidé de modifier l'ordre du jour.

➤ **1) Procès verbal du CTL du 21 novembre 2013 (approbation);**

Le procès verbal du CTL du 21 novembre 2013 a voté à l'unanimité.

➤ **2) Modification des horaires de la Trésorerie de Laventie et Liévin (pour avis) ;**

Trésorerie de LAVENTIE : le poste ouvrirait à 8h45 au lieu de 8h15 et fermerait à 11h30 les lundi, mardi, et jeudi au lieu de 11h00 et à 12h00 les mercredi et vendredi au lieu de 11h30.

Les heures d'ouverture l'après-midi (13h00) restent inchangées.

Vote pour, à l'unanimité.

Trésorerie de LIEVIN : La modification proposée vise à fermer le poste au public le vendredi après-midi ce qui permettra de consacrer cette demie journée à la réception des régisseurs.

Vote pour, à l'unanimité.

➤ **3) Modification des plages horaires fixes et variables de la Trésorerie de Fruges (pour avis) ;**

Passage du cycle actuel (C006) en cycle (C003)

les nouvelles plages horaires sont :

- plage variable : de 07h15 à 9h30
- plage fixe : de 9h30 à 11h30
- pause méridienne : de 11h30 à 14h00
- plage fixe : de 14h00 à 16h00
- plage variable : de 16h00 à 18h45.

Vote pour, à l'unanimité.

➤ **4) Point sur le test de rapprochement du Service de Publicité Foncière et du Pôle Enregistrement sur le site d'ARRAS (information) ;**

Depuis le 16 mai 2013, dans le cadre d'un projet expérimental piloté au niveau national par le bureau GF3 B, un accueil commun en matière de droits d'enregistrement et de publicité foncière a été mis en place sur le site d'ARRAS.

Ce test vise à mesurer l'impact de la mise en place d'un guichet unique.

Pour la réalisation de ce test, un accueil commun est assuré en permanence de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 par deux agents issus pour l'un du pôle enregistrement et pour l'autre du SPF.

Le test a conduit à distinguer les usagers professionnels (notaires, avocats...) , des usagers particuliers, ces deux publics ayant des demandes de nature très différentes.

Des accès distincts ont été aménagés.

De cette expérimentation il en ressort que :

- les professionnels sont pleinement satisfaits, ils apprécient le gain de temps.
- Pour les particuliers les avantages sont plus limités.
- Pour leur part les agents ont émis des réserves, sur l'organisation matérielle et les conditions de vie au travail. Cette expérimentation occasionne des allers et venues du rez de chaussée au 1er étage.

C'est la raison pour laquelle, depuis le 1er février, l'organisation de l'accueil a été aménagée.

Les particuliers sont désormais reçus au 1er étage alors que les professionnels sont reçus au rez-de-chaussée.

La Direction Générale n'a pas encore fait connaître les modalités et le calendrier du bilan de ce test.

Pour la CGT, Christian MAILLIET est intervenu en tant qu'expert et représentant des personnels du Pôle Enregistrement et du SPF.

Il regrette l'absence d'implication de bureau GF3 B dans cette expérimentation.

Les agents des deux services ont le sentiment d'avoir été complètement abandonnés par la Direction Générale.

Ce test devait durer 6 mois, nous en sommes à 10 et les agents se demandent quand l'expérimentation va t' elle enfin cesser ?

La Direction n'a pas de réponse à donner pour le moment.

Il met l'accent sur les installations, les difficultés logistiques , l'organisation de l'espace.

Cette expérimentation a occasionné de nombreuses allées et venues.

Dans l'esprit de la Direction, le service enregistrement renseignait le public lors de questions posées spécifiques publicité foncière. En réalité c'est un agent du SPF qui était appelé pour donner le renseignement.

Aucun agent du Pôle enregistrement n'a donné de renseignement concernant une question de Publicité Foncière.

Depuis, le responsable du SPF a confirmé que 2 agents du SPF ont été affectés à l'accueil pour renseigner en matière de Publicité Foncière.

➤ **5) Questions diverses ;**

La mise en place d'un nouvel outil informatique permettant pour les vérificateurs la récupération de données comptables envoyées par les experts comptables a montré ses limites, la vétusté du parc d'ordinateurs portables ne permet pas l'exploitation de ces fichiers.

Qu'elle solution la direction va t' elle apporter ?

la direction est consciente des difficultés rencontrées par les vérificateurs, il est envisagé de remplacer progressivement le parc de portables existant.

Concernant l'entretien individuel, quid de l'entretien des EDRA qui devraient avoir comme notateur la direction, existe t' il une dotation en DKM pour les EDRA ?

Dans le département, les EDRA ayant des missions de plusieurs mois, les entretiens seront effectués par les chefs de services du service renforcé.

Il n'y a pas de dotation DKM spécifique pour les EDRA.

Concernant la campagne IR :

La Direction nous a informé que la remise des déclarations à la poste se fera du 7 au 10 avril et que la campagne des déclarations débutera le 16 avril pour se terminer le 20 mai 2014.

Une question a été posée concernant un retard dans les remboursements de frais de déplacement.

La Direction confirme avoir eu quelques problèmes liés à CHORUS, mais envisage une réorganisation du service RH.

La CGT est intervenue concernant les travaux en cours sur le parking du Centre des Finances Publiques de LENS, elle met l'accent sur la dangerosité pour les véhicules d'emprunter ce parking et de l'urgence de macadamiser.

La Direction est bien consciente des problèmes occasionnés, mais c'est la Société Maisons et Cités qui en a la charge, une demande sera faite dans les plus brefs délais auprès de la société Maître d'œuvre.